



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 janvier 2024**

Délégués en exercice	13
Délégués présents	9
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir : Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication : 11/01/2024

2024-01-01 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 21/35^e pour permettre la nomination d'un agent par avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- DE CRÉER à compter du 09 janvier 2024 un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 21/35^e ;
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE



Le Maire,
Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 janvier 2024

Délégués en exercice	13
Délégués présents	9
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir : Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication : 11/01/2024

**2024-01-02 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il propose de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35/35^e pour permettre la nomination d'un agent par avancement de grade.

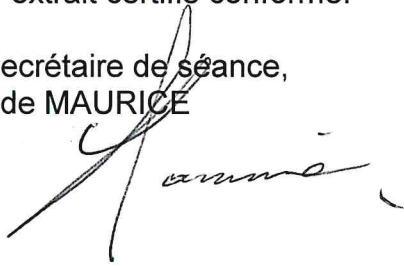
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- DE CRÉER à compter du 09 janvier 2024 un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35/35^e ;
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE



Le Maire,
Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 janvier 2024**

Délégués en exercice	13
Délégués présents	9
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir : Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication : 11/01/2024

2024-01-03 - OBJET : AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA GESTION D'UN RAM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention initiale datant du 25/02/2019 et le 1^{er} avenant datant du 29 novembre 2021 entre Thonon Agglomération et les communes de Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier pour la réalisation de la prestation de gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) afin d'offrir un service d'information, de rencontre et d'échange à destination des parents, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile.

La convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une période de 3 mois avant l'intégration de la gestion et l'animation d'un Relais Petite Enfance (RPE) itinérant à son intérêt communautaire d'action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant 2 à la convention de prestation de service entre Thonon Agglomération et les communes d'Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier pour la gestion d'un RAM et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE



Le Maire,
Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 janvier 2024**

Délégués en exercice 13
Délégués présents 9
Délégués votants 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir : Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication : 11/01/2024

**2024-01-04 - OBJET : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le réseau d'éclairage public nécessite un entretien, effectué par l'entreprise DEGENEVE. Le contrat arrive à échéance au 31 janvier 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- APPROUVE le nouveau contrat d'entretien du réseau d'éclairage public à compter du 01 février 2024 ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE

Le Maire,
Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 janvier 2024**

Délégués en exercice	13
Délégués présents	9
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir : Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication : 11/01/2024

**2024-01-05 - OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE DE HAUTE-SAVOIE POUR LE
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 qui étend l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à de nouveaux risques et instaure des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS).

Il présente le projet de convention de l'Association de Protection Civile qui vise à renforcer la coopération entre l'organisation et la commune afin d'améliorer la préparation et la réponse aux situations d'urgence au sein de la commune. La finalité de cette convention étant de définir clairement les engagements respectifs, les responsabilités et les actions spécifiques de chaque partie en vue d'optimiser la gestion des risques et des crises.

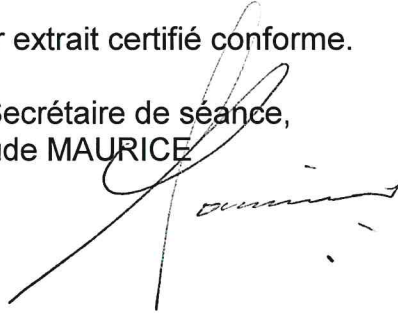
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- APPROUVE les termes de la convention ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette convention.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE



Le Maire,
Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 janvier 2024**

Délégués en exercice 13
Délégués présents 9
Délégués votants 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir : Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication : 11/01/2024

2024-01-06 - OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Sur proposition de Monsieur le Maire, qui expose que le tarif est resté inchangé depuis janvier 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

* pour les habitants de la commune : 300,00 € le week-end, avec une majoration de 60 € par jour supplémentaire ;

* pour les personnes extérieures : 600,00 € le week-end, avec une majoration de 120 € par jour supplémentaire ;

* caution ménage : 200,00 € ;

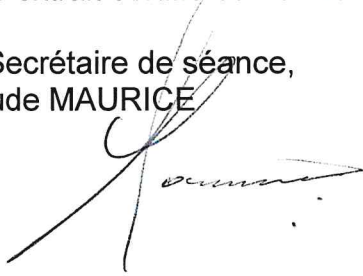
* caution matériel : 500,00 €.

- **PRECISE** que ces tarifs seront appliqués à, compter du 1^{er} février 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE



Le Maire,
Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 janvier 2024

Délégués en exercice	13
Délégués présents	9
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir : Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication : 11/01/2024

2024-01-07 - OBJET : HORAIRES D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-09-04 du 7 décembre 2020 dans laquelle était fixée l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures puis la délibération n° 2022-09-07 du 07 novembre 2022 qui modifiait l'extinction de l'éclairage de 23 heures à 5 heures sans être rallumé le matin du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre.

Afin de renforcer la position écologique de la commune et de maîtriser ses factures énergétiques, il propose de modifier les horaires pour une extinction de 22 heures 30 à 5 heures 30 sans être rallumé le matin du 1^{er} mai au 15 septembre.

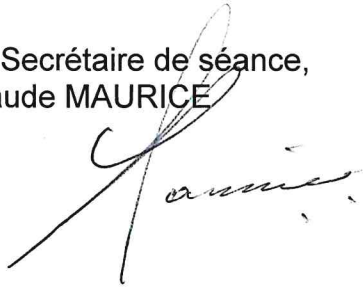
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à 9 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE la proposition de modification de 22 heures 30 à 5 heures 30 sans être rallumé du 1^{er} mai au 15 septembre.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Maurice', written over a faint circular stamp.

Le Maire,
Pascal GENOUD

